

AGENCE FINANCIERE DE BASSIN
"SEINE-NORMANDIE"

Délibération n° 88-8 du 17 mai 1988
relative à l'aide de l'agence au Syndicat d'agglomération
nouvelle (SAN) de Cergy-Pontoise, pour la réalisation de la
station d'épuration de Neuville-sur-Oise (95).

le conseil d'administration de l'agence financière de
bassin "Seine-Normandie",

Vu le Vème Programme de l'agence,

Vu la demande d'aide du SAN de Cergy Pontoise présentée par
la société OTV, en date du 8 décembre 1987,

Délibère,

Article premier :

L'aide suivante est attribuée au SAN de Cergy-Pontoise
pour la réalisation de la station d'épuration de Neuville-sur-
Oise (95) :

assiette de l'aide :	193,5 MF
subvention 30 % :	58 MF
prêt sans intérêt à 5 ans, 10 % :	19,3 MF

Article deuxième :

L'engagement comptable de l'opération n'interviendra
effectivement qu'en 1989.

le Secrétaire,
Directeur de l'agence

C. FABRET

le Président du conseil
d'administration

O. PHILIP